



www.dden-fed.org

1er juillet 2021

Numéro 198

Connaitre, transmettre et enseigner la laïcité

Jean pierre OBIN dans un rapport sur « **La formation des personnels de l'Éducation nationale à la laïcité et aux valeurs de la République** » sollicité par le ministre de l'Éducation nationale propose de : « *Lancer à la rentrée 2021 un plan ambitieux visant à donner à l'ensemble des personnels, en quatre ans, un premier niveau de formation à la laïcité et aux valeurs de la République, en privilégiant des interventions rassemblant tous les personnels au niveau de chaque école, collège et lycée* ».

L'initiative est fort louable en effet les événements dramatiques depuis janvier 2015 et l'assassinat de Samuel PATY en octobre 2020 ont renforcé, plus encore, l'idée que l'unité, l'harmonie et de la paix dans notre société doit s'appuyer, en premier lieu sur les principes consubstantiels de l'École et de la République autour de la laïcité.

Mais, aujourd'hui la laïcité fait florès et s'inscrit dans un unanimité trompeur. La laïcité n'est-elle pas devenue le triomphe de l'équivoque ?

La laïcité est menacée et confrontée à des problèmes nouveaux, périlleux qui engagent notre avenir. Tous réaffirment une adhésion à la laïcité » : oui, mais laquelle ?

Former le citoyen est constitutif de l'idée même de République

Les DDEN se sentent concernés par la mise en œuvre de ce projet de formation à la Laïcité.

Est-il besoin de rappeler notre petit livret « laïcité » et nos deux expositions « *Qu'est-ce la laïcité ?* » et « *La chartre de la laïcité à l'École* » qui, avant toute chose, précisent que la laïcité n'est ni une opinion, ni un dogme. Au contraire, c'est un principe juridique constitutionnel pour la vie en commun de tous les citoyens. La laïcité n'est pas plus l'organisation institutionnelle d'un dialogue œcuménique interreligieux ou interconvictionnel en y intégrant des non-croyants. La Laïcité n'est pas non plus une exception française puisque au contraire elle repose sur des principes de portée universelle.

La laïcité c'est la liberté de conscience pour toutes et tous.

Chacune et chacun est libre de croire ou de ne pas croire, de pratiquer en toute liberté son option spirituelle ou d'être indifférent à toute religion. En conséquence chacun est libre d'avoir une opinion de l'exprimer et de critiquer celle des autres. Ceci implique l'égalité de tous les citoyens au regard de leurs convictions en n'en privilégiant aucune en garantissant la neutralité de l'Etat et des services publics quelles que soient les convictions spirituelles, philosophiques ou religieuses. Seule, l'intervention de la puissance publique, affranchie de toute tutelle, ecclésiastique ou autre, sans distinction d'origine, sociale, culturelle ou autres convictions, est la condition nécessaire de l'égalité des chances pour la formation de citoyens en devenir, maîtres de leur destin, capables d'autonomie de jugement pour leur émancipation.

La remise en cause de l'École publique est intimement liée avec celle qui vise la laïcité de la République. La Laïcité constitue le ciment de notre pacte social, elle a l'ambition de faire du citoyen un être autonome, responsable, doué d'intelligence et d'esprit critique, acteur essentiel du vivre et faire ensemble. L'École joue, ainsi, un rôle essentiel dans la formation à la citoyenneté républicaine pour que la conscience citoyenne soit libre. **Il convient donc que l'enseignement reçu, échappe à tout pré-supposé : qu'il soit laïque.**

Eddy Khaldi, 29 juin 2021

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Site internet : www.dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

Témoignage d'une Union

Édito de la Lettre de l'Union de Loire Atlantique de juin 2021

Depuis plus d'un an, dans les conditions sanitaires exigées par la crise, nous avons été réduits à cohabiter plutôt qu'à « faire société ».

Certes, des solidarités se sont organisées localement. Mais on a pu en même temps constater « combien les esprits se sont radicalisés », l'autre devenant souvent un adversaire ». Constaté aussi combien la violence s'est accrue, qu'elle soit familiale, sociale, politique ; constaté combien la défiance s'est répandue...

« La pandémie a révélé plus crûment les failles que l'on ne regardait que négligemment, dans le domaine de la Santé, de la Justice, de l'Éducation », comme l'écrit un quotidien ces dernières semaines.

Pendant 18 mois, l'École a connu un fonctionnement inédit. La France est certes un des rares pays où l'École est restée ouverte et a accueilli les élèves (à l'exception d'une semaine en avril dernier). Les conditions de son fonctionnement (consignes sans cesse renouvelées au gré de l'évolution des conditions sanitaires, fermetures de classes...) ont généré en cette fin d'année scolaire une grande lassitude, tant chez les professeurs que chez les élèves.

On commence à tirer des conclusions de la crise en milieu scolaire :

- des pédiatres affirment que les « confinements » ont eu des effets terribles sur la santé mentale des plus jeunes
- d'après un premier rapport ministériel, les élèves de la maternelle et du primaire ont davantage craint le coronavirus, les filles notamment. Les élèves des écoles en réseau d'éducation prioritaire ont eu plus de difficulté pour travailler à domicile.

Et ce bilan devra être poursuivi...

Dans ce contexte, comment réussir la rentrée de septembre 2021, que l'on souhaite la plus proche possible de la normalité ?

Nul doute que de nouveaux besoins apparaîtront. Il faudra les satisfaire.

D'ici là, il faut que les promesses soient tenues (à commencer par la vaccination des enseignants et des personnels), que les pouvoirs publics se prononcent sur la vaccination ou non des élèves... Que l'on puisse dégager les moyens humains nécessaires.

C'est à ce prix que l'École pourra retrouver la sérénité !

Michèle LIBOT



SOMMAIRE

- + Témoignage de l'Union de Loire Atlantique
- + Concours des Ecoles Fleuries dans le Gard
- + Fête de la Laïcité à Paris
- + Un projet de loi pour améliorer le sort des enfants placés
- + Cantine : le Sénat modifie et adopte les articles de la « loi climat » relatifs à la restauration scolaire
- + Plan de formation à la laïcité en direction des personnels de l'Education Nationale
- + Egalité Filles-Garçons : JM Blanquer répond aux députés
- + Circulaire de rentrée : vers une revitalisation des projets d'école
- + 9 millions d'enfants travailleurs supplémentaires privés d'éducation en raison de la pandémie ?
- + 30 minutes d'activité physique par jour à l'école
- + Calendrier scolaire 2022-2023
- + Soins de santé de l'enfant : métiers peu attractifs
- + La Lecture, grande cause nationale

Le concours des écoles fleuries dans le Gard réunit la communauté éducative à Beauvoisin

Beauvoisin Les jeunes jardiniers ont la main verte

Le concours des écoles fleuries est organisé par l'Union départementale des DDEN du Gard (Délégués départementaux de l'Éducation nationale) avec le soutien de l'Éducation nationale, un fleurissement au sens large de compositions, florale ou potagère, et de la biodiversité, liée aux éléments environnementaux. Grâce à l'initiative de Carine Frénoi, l'enseignante des sept enfants de cette classe unique (du CE1 au CM1), l'école s'inscrit au concours des Écoles fleuries.

« L'objectif du jardin était d'impliquer les élèves dans un projet collectif d'embellissement de notre école, visible par les habitants du hameau, de les sensibiliser à la flore et à la faune et à leur fragilité », souligne Carine.

La solidarité des habitants et de la municipalité

Le point de départ, un jardinet abandonné et encombré de vieux pneus sur le côté du bâtiment, un défi lancé en plusieurs étapes. « Nous avons été guidés par la conseillère de la médiathèque de la commune pour choisir les plantes adaptées à l'exposition de notre jardin, nous avons pu compter sur la solidarité des habitants et de la municipalité. Les enfants ont choisi des fuchsias, tour-



Un prix mérité pour les enfants et leur jardin de Franquevaux.

nesols, tomates courgettes et concombres. Les fleurs vont permettre aux insectes de butiner. Nous avons compris ce qu'était la biodiversité, nous avons recyclé les pneus en les décorant, réalisé un épouvantail avec des vêtements de récupération, fabriqué une mangeoire et un nichoir pour les oiseaux, une maison à insectes et surtout arrosé et entretenu les plantes quotidiennement », explique Carine. Pari gagné et les efforts récompensés, les enfants ont remporté le prix tant convoité. Dernièrement a eu lieu la remise officielle du prix et d'un chèque de 110 € par le président de la DDEN du Gard, Didier Bucchi, et de son trésor-

rier, Pierre Marie Falco, en présence de Patrick Rauzier représentant de l'Éducation nationale, des élues locales, Rachida Oujeddou et Anny Redon.

« Ce prix symbolise le travail collectif que vous, les enfants, avez mené avec la maîtresse et ses aides, de vous encourager à mieux vivre à l'école, cet embellissement doit durer dans le temps, visible et agréable à l'œil », a conclu Didier Bucchi. Gabriel reconnaît « j'aime bien planter ». Les enfants continueront à entretenir leur jardin à la prochaine rentrée, une évidence pour eux.

► Correspondant Midi Libre (06 51 37 87 88)



Egalité filles - garçons, manuels scolaires, cyberharcèlement... J-M Blanquer répond aux députés de la délégation aux droits des femmes

A l'occasion de son audition par la délégation aux droits des femmes le 24 juin, Jean-Michel Blanquer a été amené à évoquer la question des manuels scolaires et d'autres sujets, allant au-delà de l'égalité hommes-femmes (ou filles-garçons). Interrogé sur le rôle des manuels et sur les stéréotypes qu'ils peuvent véhiculer, le ministre de l'Éducation nationale, tout en rappelant la liberté éditoriale des éditeurs, a estimé que celle-ci n'était pas "sans limites" : "Nous sommes en droit de fixer un cahier des charges", a-t-il ajouté, non sans préciser qu'il n'était "pas toujours facile de trouver un accord" avec les éditeurs, notamment du fait de leur nombre. C'est donc un processus "de longue haleine" qui est engagé, pour lequel le Conseil supérieur des programmes a un rôle à jouer et les éditeurs qui "ont intérêt à avoir de bonnes relations" avec le CSP vont donc "être obligés d'entrer dans ce dialogue".

Jean-Michel Blanquer souhaite également améliorer la proportion d'hommes enseignant dans le premier degré, et il estime que les PPPE (parcours préparatoires au professorat des écoles) "peuvent être une occasion très forte" d'inciter les garçons, dès le lycée, à s'orienter vers cette profession.

Sur l'éducation sexuelle, il reconnaît que "c'est imparfait" et attend un rapport de l'inspection générale pour améliorer la situation. Sur le cyberharcèlement, il signale que le G7 envisage "une commission internationale" et ajoute que le sujet sera "au cœur des responsabilités" du délégué ministériel aux médias qu'il nommera bientôt.

MARINE LEPEN TROUVE ZEMMOUR "TROP RADICAL"



Un projet de loi pour améliorer le sort des enfants placés

Sur les sujets : interdiction des placements à l'hôtel, normes d'encadrement dans les foyers, meilleure rémunération des assistants familiaux : un projet de loi visant à améliorer le sort des mineurs confiés à l'Aide sociale à l'enfance a été présenté le mercredi 16 juin en Conseil des ministres. Il faut savoir que **plus de 350.000 enfants sont sous mesure de protection**

Ce texte, porté par **le secrétaire d'État Adrien Taquet**, doit être examiné en première lecture à l'Assemblée nationale dans la première quinzaine de juillet. Il entend remédier aux "cadres inadaptés" et aux "coordinations défailantes" qui caractérisent "trop souvent" l'action des professionnels. L'accueil à l'hôtel de mineurs placés doit être interdit, avec des exceptions "strictement encadrées" et des "exigences renforcées d'accompagnement éducatif" pour éviter que des mineurs ne se retrouvent à la rue. Du fait de ces exceptions, il est "abusif de parler d'interdiction", a critiqué le réseau associatif Repairs, qui regroupe d'anciens enfants placés.

Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) avait pointé en janvier les "dangers bien identifiés" encourus par les mineurs de l'ASE hébergés en hôtel : les éducateurs n'y sont pas assez présents et les jeunes y sont proches des lieux de trafics. Selon l'Igas, entre 7500 et 10.500 mineurs sont concernés, 95% étant des mineurs isolés étrangers, dits mineurs non-accompagnés (MNA).

Le projet de loi prévoit des "contrôles stricts", notamment des antécédents judiciaires de l'ensemble des adultes au contact des enfants (professionnels et bénévoles). Il veut instaurer des normes d'encadrement communes à toutes les structures prenant en charge les mineurs, et améliorer la formation des professionnels, notamment au repérage des faits de violence. Les assistants familiaux, qui accueillent chez eux des enfants placés, bénéficieront d'une rémunération minimale pour l'accueil d'un seul enfant actuellement en deçà du Smic et du maintien de leur rémunération en cas de suspension de l'agrément, une mesure réclamée par ces professionnels mobilisés récemment pour de meilleures conditions de travail.

Pour éviter l'embauche d'assistants familiaux peu vertueux, **une base nationale des agréments** sera en outre créée, afin d'éviter qu'un assistant ayant perdu son agrément dans un département aille poursuivre son activité dans un autre. Cette mesure a été saluée par l'association Repairs.

Les anciens enfants placés ont en revanche vivement critiqué l'absence de toute mesure visant à continuer à soutenir les jeunes de l'ASE après leur 18e anniversaire, pour éviter qu'ils ne soient "jetés à la rue". Actuellement, "plus d'un jeune sans abri sur trois est un ancien enfant placé", selon Repairs.

Cantines : le Sénat modifie et adopte les articles de la "loi climat" relatifs à la restauration collective

Le Sénat a examiné "dans la nuit du 23 au 24 juin", le titre V "**se nourrir**" du projet de loi "portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets". Il l'a modifié. Ce texte adopté prévoit notamment que "**l'évaluation de l'expérimentation d'un menu végétarien hebdomadaire devra également s'intéresser à la capacité d'approvisionnement local pour y parvenir**". Le recensement des collectivités mettant en place une option végétarienne quotidienne serait assuré à l'échelon régional après concertation "au sein des comités régionaux pour l'alimentation".

Ces collectivités devront, "en contrepartie" se donner pour les repas carnés "un objectif d'approvisionnement à 100 % en viandes françaises". Les sénateurs ont également prévu de privilégier "les produits locaux et issus de circuits courts" plutôt que "bio". Les articles 59 et suivant du projet de loi, modifiés et adoptés, peuvent être consultés sur le site du Sénat (la "petite loi").



Laïcité dans l'Education Nationale : J-M Blanquer reprend les propositions du rapport Obin pour son plan de formation des personnels

En reprenant "les principales propositions" du rapport de Jean-Pierre Obin sur la formation à la laïcité et aux valeurs de la République des personnels de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer va lancer "un ambitieux **plan de formation initiale et continue**, dès la rentrée de septembre 2021 appelé à se déployer sur quatre ans". C'est un communiqué du ministère de l'EN au sortir d'une réunion organisée hier par la ministre de la transformation de la fonction publiques qui l'annonce.

Selon le document, 1 000 formateurs issus de toutes les académies et de tous les départements bénéficieraient d'une formation "renforcée et intensive", 100 volontaires, pourraient même suivre une formation en vue d'un diplôme universitaire. Dans chaque école, collège ou lycée, ces formateurs organiseraient alors les formations à la laïcité de tous les personnels, quel que soit leur statut. Un référent serait ensuite désigné au sein de chaque structure en tant qu'interlocuteur de ses collègues et des équipes académiques "Valeurs de la République".

Le communiqué précise que dès cet été sera publié "un référentiel commun de compétences et de contenus pour la formation à la laïcité et aux valeurs de la République des enseignants et des CPE, à l'intention des enseignants en formation continue comme des étudiants en formation initiale". "Des éléments de repères ont récemment été adressés aux INSPÉ pour faciliter la préparation des candidats aux concours de recrutement" afin qu'ils puissent ainsi "mieux se préparer à l'épreuve d'admission, qui portera notamment sur la connaissance de la laïcité et des valeurs de la République et leur transmission aux élèves".

Deux ouvrages, confiés au conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République et à l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche ont été conçus pour "aider les étudiants et les formateurs dans la préparation de cette épreuve orale". Le premier se veut "une **anthologie de textes de références sur la laïcité et les valeurs de la République**, ainsi qu'un ensemble d'études sur les notions clés" alors que le deuxième traiterait des "modalités **pédagogiques favorisant l'enseignement de ces valeurs et principes**".

Le communiqué précise enfin que Jean-Pierre Obin poursuivra sa mission par un suivi de "la mise en place de ce plan de formation" et indique qu'il pourra "rencontrer les associations d'élus pour leur présenter en détail ce plan et les possibilités d'y associer les personnels gérés par les collectivités locales qui, au sein de nos écoles, nos collèges et nos lycées, participent au service public de l'éducation. "



Amis de l'école publique, devenez D.D.E.N...

Le DDEN
 Au service des enfants et de l'école publique,
 Médiateur bénévole,
 Militant de la Laïcité,
 Membre de droit du conseil d'école,
 Nommé officiellement
 il intervient dans plusieurs domaines.

SECURITE (avec l'Etat et le Maire de l'Etat)
RESTAURATION
BATIMENTS ET MOBILIERS
TRANSPORTS
SANTE ET HYGIENE
ACTIVITES PERISCOLAIRES

Rejoignez-nous, devenez DDEN
 Partenaire de l'école

Pour plus d'informations :
<http://www.dden-fed.org>
 Fédération des DDEN
 124 rue La Fayette 75010 Paris - 01 49 70 06 89
 E-mail : dden@dden-fed.org

DDEN
 DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX
 DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Association reconnue d'utilité publique - Association éducative complémentaire de l'enseignement public
 124 rue La Fayette 75010 Paris - 01 49 70 06 89 - Site web : www.dden-fed.org

Circulaire de rentrée : vers une revitalisation des projets d'école

La "circulaire de rentrée 2021" est publiée au BO du 24 juin sous le titre "L'École de la République, notre maison commune". Jean-Michel Blanquer y souhaite notamment "que les projets d'école ou d'établissement soient revitalisés" car ils offrent "la possibilité de fédérer les élèves et la communauté éducative autour d'enjeux communs et d'inscrire l'action de l'école dans le territoire".

Le ministre de l'Éducation nationale évoque la rentrée qui "devrait intervenir dans des conditions sanitaires plus favorables et permettre de retrouver des modalités d'enseignement dans des conditions aussi normales que possible", mais de façon à se "préparer à toutes les éventualités", "toutes les écoles et tous les établissements mettront donc en place un plan de continuité pédagogique" qui "devra comporter un volet organisationnel, un volet pédagogique et un volet numérique".

Pour lui, l'École est un "lieu d'apprentissage au service de la poursuite de l'élévation du niveau général", elle est aussi un "lieu où se construisent le rapport à l'autre et la vie en société", un "lieu où chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont moins" et un "lieu fondé sur une équipe éducative soudée".

Le ministre pense qu'il est indispensable, durant les premiers mois de l'année scolaire "d'adapter les parcours d'apprentissage à la situation objective des élèves" après la crise sanitaire, il faut "donner la priorité à la lecture", "poursuivre le redressement du niveau en mathématiques", "inscrire les apprentissages dans une continuité avec les temps non scolaires" et "renforcer l'activité physique".

L'École est aussi un lieu où "les élèves font l'expérience quotidienne de l'égalité, du respect, de la possibilité d'être eux-mêmes par l'application d'une règle commune qui préserve leur liberté de conscience et celle des autres". Au-delà des principes de la République et du principe de laïcité, "c'est en fait la culture humaniste, fondée sur l'idée que chacun doit trouver sa place dans la société, et par conséquent dans l'École, qui est au cœur de notre modèle de transmission". Le ministre estime notamment que "l'objectif 100 % éducation artistique et culturelle devrait être atteint en 2021-2022".

L'École ne peut tenir ses promesses que "grâce aux femmes et aux hommes qui la fondent" et le ministre souhaite que leur "unité collective puisse être valorisée et renforcée, à la fois en termes d'accompagnement, avec notamment la mise en place d'une réelle politique d'action culturelle et sociale, et en termes de formation, avec l'adaptation de notre offre et le développement de la formation entre pairs, dont les Plans mathématiques et français ont montré la richesse".

La circulaire de rentrée :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2119494C.htm>

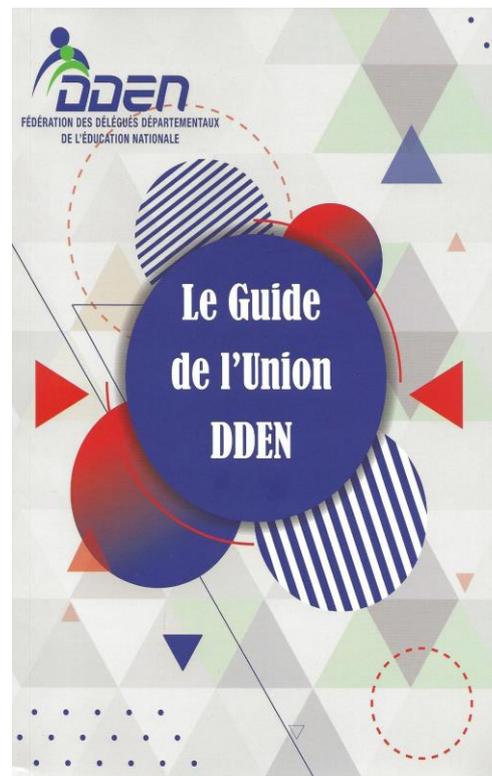
SANS
ACTIVITÉ

MACRON ENVOIE LES ARTISTES
À L'ÉCOLE



« Passer pour un idiot
aux yeux d'un imbécile
est une volupté de fin
gourmet. »

Georges COURTELINE



9 millions d'enfants travailleurs supplémentaires privés d'éducation en raison de la pandémie ?

La place des enfants *“est à l'école et ses devoirs scolaires sont le seul travail possible les concernant”*, explique l'**association Aide et Action**, très inquiète de l'augmentation actuelle du travail infantile dans de nombreux pays, aggravée par l'épidémie de Covid-19.

Pour l'association, **“la pauvreté est le moteur essentiel” du travail infantile**, et ce malgré un droit à l'éducation qu'elle juge *“fondamental”*. Elle souligne les progrès qui ont fait diminuer le travail des enfants de 94 millions depuis l'an 2000, mais constate que 152 millions d'enfants sont encore considérés comme astreints au travail en 2020. Selon une étude menée par l'OIT et l'UNICEF, 70 % des enfants de 5 à 17 ans astreints au travail le seraient dans le secteur agricole. Le travail des enfants est désormais considéré comme un fléau humain majeur contre lequel il convient de lutter sans relâche. Pour le directeur général de l'ONG Aide et Action Charles-Emmanuel Ballanger, *“les engagements politiques doivent être accompagnés de financements ambitieux”*, car avec la crise sanitaire et les différents confinements, *“dans le monde près de la moitié des élèves est encore concernée par la fermeture des écoles, alors qu'on estime que jusqu'à 20 millions de filles ne reprendront jamais leurs études”*. Le rapport de l'OIT et de l'UNICEF estime lui **“qu'à l'échelle mondiale neuf millions d'enfants supplémentaires risquent d'être poussés vers le travail d'ici à la fin de 2022 en raison de la pandémie.”**

Le communiqué de presse :

<https://france.aide-et-action.org/actualites/communique-de-presse-12-juin-journee-internationale-de-lutte-contre-le-travail-des-enfants-la-covid-19-pourrait-conduire-des-millions-d'enfants-supplementaires-a-travailler/>

Kits pédagogiques, formation d'enseignants et référents départementaux pour appuyer le projet des 30 minutes d'activité physique par jour à l'école

C'est une *“réponse à l'enjeu de lutte contre la sédentarité des enfants”* qui **“vise à rendre la génération 2024 plus active et en meilleure santé”**, explique le ministère de l'ENJS dans un communiqué destiné à dévoiler les nouvelles mesures de son plan pour **faire “bouger les élèves”** à l'occasion des partenariats noués en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques qui seront organisés à Paris en 2024.

Selon l'**agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail**, la sédentarité représente *“le temps passé assis ou allongé devant un écran de loisir (télévision, ordinateur, jeu vidéo...), hors temps scolaire. Lorsqu'il est supérieur à 2 heures par jour, ce “temps écran” peut constituer un risque pour la santé”,* tandis que *“l'inactivité physique est décelée “lorsque l'activité physique est inférieure à 60 minutes par jour, incluant le sport pratiqué pendant le temps scolaire”*.

Dans une expertise publiée en novembre 2020, l'ANSES explique que parmi les jeunes de 11 à 17 ans, 66 % présentent un risque sanitaire préoccupant, *“caractérisé par le dépassement simultané des deux seuils sanitaires”*, à savoir plus de deux heures de temps d'écran et moins de 60 minutes d'activité physique par jour. Elle décrit également 49 % des 11-17 ans comme présentant *“un risque sanitaire très élevé, caractérisé par des seuils plus sévères, soit plus de 4h30 de temps écran journalier et/ou moins de 20 minutes d'activité physique par jour”*. Pour remédier à ces effets (probablement amplifiés avec la crise sanitaire), le ministère de l'ENJS rappelle donc l'existence **du programme des “30 minutes d'activité physique quotidienne”**. Chaque école participante recevrait *“un kit sportif et pédagogique gratuit, composé de matériel sportif léger adapté à une utilisation dans l'environnement scolaire”*. Ce kit serait *“accompagné de fiches conçues par des équipes pédagogiques”*. Le kit contribuerait, selon le communiqué, **“à donner le goût de l'activité physique et sportive aux élèves, à l'âge où se développent leur capital santé et leurs habitudes.”**

Si près de 1 000 écoles se seraient déjà investies dans le dispositif, le communiqué évoque un objectif *“de 12 000 écoles pour 1,25 million d'élèves d'ici 2024”*, et la mobilisation de 60 000 enseignants. Ceux-ci se verraient proposer *“plusieurs mesures d'accompagnement, de formation et de production de ressources”*, tandis que 101 référents départementaux auraient été désignés pour coordonner le dispositif au niveau départemental (formation des enseignants, diffusion d'outils pédagogiques spécifiques).

L'Agence nationale du Sport et Paris 2024 auraient opté pour un co-financement d'1 M€ par an jusqu'aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

<https://www.education.gouv.fr/un-soutien-exceptionnel-pour-faire-bouger-les-eleves-de-la-generation-2024-323612>

Soins de santé de l'enfant : à l'école et dans les PMI, des métiers peu attractifs

“Un panorama des professionnels de santé de l'enfant qui se révèle préoccupant” expose l'IGAS dès les premiers éléments de sa mission portant sur la pédiatrie et l'organisation des soins de santé de l'enfant en France.

Rendu public à la mi-juin, ce rapport de l'inspection générale des affaires sociales fait état d'une situation qualifiée de difficile, avec un recul démographique important de la pédiatrie libérale (8 départements connaissent une densité inférieure à un pédiatre pour 100 000 habitants), et où “l'âge moyen des pédiatres libéraux laisse présager une aggravation de la situation puisque 44% d'entre eux ont plus de 60 ans”. Celui-ci soulève ainsi la “question majeure d'accès aux soins pédiatriques pour certaines populations”, un enjeu “renforcé par la contraction des effectifs médicaux de la PMI et de la médecine scolaire, dont le rôle préventif est essentiel, en particulier auprès des plus précaires”.

Mais quel est l'état de santé des enfants ? Selon l'IGAS, sur une longue période, l'état de santé des enfants s'est considérablement amélioré en France et dans les pays de l'OCDE. Ainsi, certaines infections autrefois courantes, ajoute-t-elle, telles que la poliomyélite, certaines méningites ou la rougeole ont quasiment ou totalement disparu grâce à la vaccination. Cependant, sur une période plus récente, l'évolution de l'état de santé des enfants semble plus contrastée. Ainsi, des évolutions favorables sont constatées pour l'état de santé bucco-dentaire des enfants ainsi que pour l'obésité et le surpoids des enfants en France, qui se stabilisent, voire régressent pour les plus jeunes. Mais l'état de santé des enfants français est moyen en comparaison internationale. D'après l'UNICEF, la France serait classée 17ème sur 40 concernant la santé et le bien-être des enfants. Par ailleurs on constate une hausse des maladies chroniques.

Le rapport de l'IGAS explique que les inégalités sociales en matière de santé commencent dès le plus jeune âge, apparaissant “avant même la naissance, avec des différences de suivi prénatal et de comportements à risque pour l'enfant à naître”. L'état de santé des enfants français diffère aussi selon les territoires.

En témoignent les départements d'Outre-Mer où “les indicateurs de santé ainsi que les déterminants de santé des enfants sont plus défavorables qu'en métropole”, la mortalité infantile y étant deux à trois fois plus élevée.

Il existe pourtant, explique l'IGAS, “un système de suivi et de prévention de la santé de l'enfant foisonnant”, au sein duquel certains des examens de santé peuvent être réalisés à l'école “pour repérer de manière précoce les éventuels troubles de santé pouvant affecter les apprentissages”. Il existe le bilan de santé à 3-4 ans, à l'école maternelle, réalisé pour environ 70% des enfants, avec de fortes disparités départementales. La visite, réalisée par la PMI, permet le dépistage des troubles de la santé, en particulier du langage oral. “Vient ensuite la visite médicale des 6 ans à l'école, “qui vise en particulier le dépistage des troubles spécifiques du langage et des apprentissages”. Elle “était auparavant obligatoire, mais elle est de moins en moins réalisée dans les faits, en raison de la démographie déclinante des médecins scolaires. Désormais, elle sera ciblée sur les enfants qui nécessitent un examen approfondi.” Enfin, “une visite de dépistage est réalisée au cours de la 12ème année par un infirmier, prévue par l'arrêté du 3 novembre 2015. Son taux de réalisation est estimé à 62% des élèves.”

L'IGAS émet au total 21 recommandations, dont celle visant à “renforcer les mesures au profit de la santé scolaire et la PMI, institutions de médecine de l'enfant au rôle préventif et social essentiel”. Enfin, la mission de l'IGAS souligne la recommandation d'un rapport de la Cour des comptes de 2020 “de poursuivre les efforts de rémunération des médecins, de créer des services de santé scolaire dans les rectorats pour renforcer le pilotage de la santé scolaire et organiser le travail en équipes pluriprofessionnelles (notamment entre médecins et personnels infirmiers)”. Selon la Cour des comptes, le développement de la complémentarité avec la médecine de ville doit être poursuivi, notamment pour l'examen obligatoire des 6 ans. A ce titre, la mission considère que les CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé, ndlr) constituent un levier intéressant pour favoriser les relations entre professionnels

Le rapport complet de l'IGAS : <https://www.igas.gouv.fr/spip.php?article821>

Fête de la laïcité, Paris, le 26 juin 2021

Intervention de Charles Coutel (Extraits)

Vice-président du Comité Laïcité République

Transmettre la laïcité : un devoir pour tous les républicains

Fêter, promouvoir, défendre, célébrer, chérir, faire vivre le principe républicain de laïcité ; nous prenons tout ! Et plus encore, la volonté de transmettre la laïcité qui nous anime tous. Au CLR, nous revendiquons le désir de transmettre l'héritage républicain et pas seulement de communiquer sur lui. Transmettre est un acte qui se déploie dans la durée et qui mobilise nos idéaux républicains et humanistes, avec la conscience de devoir les reformuler en innovant, c'est ce que dit aussi le mot proche de tradition, cœur de l'humanisme républicain universaliste, héritier des Lumières. C'est cette tradition émancipatrice que les ennemis de la République méconnaissent. C'est pourquoi communiquer sur la laïcité ne suffit pas et qu'il nous faut donc transmettre car cela nous permet d'être à la fois des héritiers fidèles du passé et des architectes audacieux de l'avenir. Vouloir transmettre la laïcité est donc essentiel. Ce principe prolonge la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité » et s'amplifie encore dans la solidarité. Les républicains, à travers leur longue histoire,

illusions et les échecs, à travers lesquels ils ont appris à préciser tous ces termes, en revendiquant toujours mieux la liberté de conscience, notamment avec la loi de 1905. C'est cette exigence que nous faisons vivre à travers le réseau des Associations et des Obédiences réunies aujourd'hui. .../...

Transmettre la laïcité suppose d'abord de rompre avec le vocabulaire de nos ennemis cléricaux : « *vivre ensemble* », « *sociétal* », « *compassion* », « *vulnérabilité* », « *bienveillance* », etc.

Mais ce travail sur les mots ne suffira pas. Insistons, pour combler l'actuel fossé générationnel, sur la nécessité de former tous ceux qui ont en charge cette responsabilité ; prenons à la lettre cette remarque de Jean-Michel Blanquer, qui écrit le 1er février 2021 : « Seule une laïcité bien comprise par les professeurs peut être une laïcité bien transmise aux élèves. »

Monsieur le ministre, aux actes ! Monsieur le ministre prenez davantage en compte les constats alarmants faits par les militants laïques des Associations et Obédiences rassemblées aujourd'hui. Écoutez davantage nos amis de Vigilance Collèges Lycées, de Vigilance Universités, de l'Observatoire du décolonialisme, de Regards de femmes, des Libres Mariannes, de l'Ufal et du CLR. .../...

Définir le principe de laïcité par la simple neutralité, par la simple tolérance ou la seule séparation entre les Églises et l'État ne suffit pas. Ce principe gagne à se mettre au service de toute la cause républicaine. N'attendons pas que la République soit attaquée pour la défendre et la chérir.

Notre CLR avance trois propositions :

1. Promouvoir l'enseignement des principes républicains fondés sur des définitions claires, adaptées et simples, puisées dans les classiques de la République. Dans cette reconquête du lexique républicain, appuyons-nous sur les savoirs rationnels et les humanités. Pour les républicains, une science est d'abord une langue bien faite qui sait se mettre à la portée de tous, comme l'ont voulu les fondateurs de l'instruction publique ou encore des universités populaires.
2. Développer une approche juridique du principe de laïcité notamment dans la formation des maîtres, actuellement en grande partie livrée à nos adversaires, comme le souligne le rapport Obin.
3. Instaurer un enseignement solide portant sur l'histoire des institutions républicaines et de l'École républicaine. C'est en étudiant cette histoire que l'on prendra la mesure des erreurs et des crises passées que les républicains ont surmontées.

Ces mesures sont faciles à décider et à mettre en place.



Le calendrier scolaire 2022 - 2023

ToutEducatif s'est procuré le projet de calendrier pour l'année scolaire 2022 - 2023. Les enseignants feraient leur pré-rentrée le mercredi 31 août et les élèves le 1er septembre. Les vacances de la Toussaint sont prévues du samedi 22 octobre au lundi 7 novembre, celles de Noël du samedi 17 décembre au mardi 3 janvier.

Les vacances d'hiver commenceraient le 4 février pour la zone A, le 11 février pour la zone B et le 18 février pour la zone C, les vacances de printemps le 8 avril pour la zone A, le 15 avril pour la zone B, le 22 avril pour la zone C.

Les classes "vaqueront" le vendredi 19 et le samedi 20 mai (pont de l'Ascension). Les vacances d'été débuteraient le samedi 8 juillet.



Directeur de la publication :
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :
Martine DELDEM

Mise en page
rédactionnelle :
Bernard RACANIERE

La lecture, grande cause nationale

La lecture a été déclarée, le 25 juin, "grande cause nationale" par le président de la République. "Pendant un an, jusqu'à l'été 2022, des initiatives destinées à favoriser l'apprentissage et la pratique de la lecture à tous les âges, et notamment par les écoliers, collégiens et lycéens, seront menées." L'Education nationale en publie sur son site une liste, non sans souligner que le dernier baromètre "Les Français et la lecture" confirme la baisse de la lecture chez les 15-24 ans ni rappeler "les actions menées en faveur du livre et de la lecture depuis 2017" (ou avant), dédoublements et réduction des effectifs en grande section, de CP et CE1, la campagne "Ensemble pour un pays de lecteurs, mobilisation pour le livre et la lecture" lancée en 2017, le "quart d'heure lecture", le plan "bibliothèque d'école", la distribution aux CM2 des Fables de La Fontaine (4,5M€), le développement du concours de lecture à voix haute "Les petits champions de la lecture", le soutien à l'association "Lire et faire lire", etc..... Seront amplifiés le soutien aux "Petits champions de la lecture" pour toucher davantage d'élèves de CM1 et de CM2 ainsi qu'au concours de lecture à voix haute organisé par France TV et la Grande Librairie.



Faites remplir notre Enquête

Climat – Violence - Citoyenneté

Enquête sur le site Internet de la Fédération :
<https://forms.gle/nwagbEgF6bSRRGDn7>